

# ACTION URGENTE

## DEUX SYNDICALISTES INJUSTEMENT EMPRISONNÉS

**Deux syndicalistes, Pedro Condori Laurente et Claudio Boza Huanhayo, sont emprisonnés depuis le 9 et le 23 septembre 2009 respectivement. Ils sont sous le coup d'une inculpation de meurtre dénuée de fondement. Amnesty International pense qu'ils sont incarcérés uniquement en raison de leur action en faveur des droits humains.**

Pedro Condori est le secrétaire général du Syndicat des mineurs de Casapalca. Claudio Boza est le secrétaire à la sécurité et à l'hygiène de cette formation. Ces deux hommes ont été inculpés du meurtre d'un policier tué au cours d'une grève de mineurs, le 24 novembre 2008, dans la province de Huarochiri (département de Lima), dans le centre du Pérou. Les mineurs revendiquaient de meilleures conditions de travail. Au cours de leur action de protestation, des manifestants ont fait tomber des rochers depuis le flanc d'une colline pour bloquer une route située en contrebas. L'un de ces rochers a heurté un policier, entraînant sa mort. Toutefois, aucun élément n'étaye l'inculpation prononcée contre les deux syndicalistes. Au moment des faits, selon leurs avocats, ils se trouvaient à Lima, où ils participaient à une réunion avec des représentants du ministère du Travail et de la compagnie minière.

Pedro Condori et Claudio Boza sont incarcérés dans la prison d'Aucallama (province de Huaral, département de Lima). Tous deux sont défendus par des avocats de l'Association pour les droits humains (APRODEH) et ont fait appel de l'ordonnance de placement en détention émise à leur encontre. La justice devrait se prononcer d'ici la fin janvier.

Amnesty International estime que les charges retenues contre ces hommes sont dénuées de tout fondement et qu'ils sont privés de liberté uniquement parce qu'ils font partie des dirigeants d'un syndicat qui milite en faveur du respect des droits fondamentaux des mineurs.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- Soulignez qu'aucun élément ne démontre l'existence d'un lien quelconque entre Pedro Condori Laurente ou Claudio Boza Huanhayo et l'homicide dont un policier a été victime le 24 novembre 2008, et demandez instamment aux autorités de justifier l'inculpation de ces deux hommes par des preuves solides ou de les libérer immédiatement et sans condition ;
- dites-vous préoccupé par les informations communiquées par l'APRODEH selon lesquelles les deux inculpés, au moment de la mort du policier, participaient à une réunion avec des représentants du gouvernement et semblent par conséquent avoir été placés en détention uniquement parce qu'il s'agit de syndicalistes qui revendiquent de meilleures conditions de travail pour les mineurs de la province de Huarochiri ;
- exhortez les autorités à ne pas soumettre les défenseurs des droits humains à des investigations pénales sur la base d'allégations infondées, en rappelant que leur action est protégée par le droit international relatif aux droits humains ;
- déplorez la mort du policier ; demandez qu'elle fasse l'objet d'une enquête approfondie et que les responsables présumés soient traduits en justice.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 FÉVRIER 2010 À :**

#### Procureure générale :

Dra. Gladys Margot Echaiz Ramos  
Fiscal de la Nación  
Ministerio Público  
Av. Abancay cdra. 5 s/n  
Lima 1, Pérou  
Fax : +511 625 5555 (un message automatique en espagnol vous invitera à

#### préciser un numéro de poste :

composez le 6304. Si une personne décroche, veuillez dire : « Me puede dar tono de fax, por favor ? »)  
Formule d'appel : Sra. Fiscal / Madame la Procureure générale,

#### Ministre de la Justice :

Dr. Aurelio Pastor Valdivieso,  
Ministerio de Justicia  
Ministerio de Justicia  
Scipión Llona 350 – Miraflores,  
Lima 18, Pérou  
Fax: +511 4223577 (si une personne décroche, veuillez dire : « Me puede

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



15 janvier 2010

dar tono de fax, por favor ? »)  
Courriers électroniques :  
[apastor@minjus.gob.pe](mailto:apastor@minjus.gob.pe)  
Formule d'appel : Sr. Ministro, /  
Monsieur le Ministre,

Copies à :  
ONG de défense des droits humains :  
Asociación Pro Derechos Humanos  
Jr. Pachacútec 980  
Lima 11, Pérou

Courriers électroniques :  
[raquel@aprodeh.org.pe](mailto:raquel@aprodeh.org.pe)  
Fax : +511 431 0477 (si une personne décroche, veuillez dire : « Me puede dar tono de fax, por favor ? »)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DEUX SYNDICALISTES INJUSTEMENT EMPRISONNÉS

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces dernières années, Amnesty International a recueilli des informations sur des cas de personnes qui, après s'être opposées au gouvernement ou à sa politique, ou les avoir critiqués, ont été placées en détention sur la base de charges dénuées de fondement. Le recours à des inculpations pénales infondées s'est notamment accru à l'encontre de membres dirigeants d'organisations de défense des droits humains (voir le document intitulé *Peru: Bagua six months on "Just because we think and speak differently, they are doing this injustice to us"*, index AI : AMR 46/017/2009). Les infractions présumées, y compris les homicides de policiers, doivent donner lieu à des enquêtes ; toutefois, les investigations pénales ne doivent pas être utilisées pour prendre pour cible et persécuter ceux qui jouent un rôle de premier plan dans la défense des droits fondamentaux.

AU 15/10, AMR 46/002/2010, 15 janvier 2010

